

Quand les clubs renflouent les caisses de la LFP



Les clubs des Ligues 1 et 2 (Ligue 1 et 2) ont payé une somme globale de 1 milliard 126 millions de centimes d'euros durant la première partie (international et Coupe d'Algérie) de l'année 2024-2025 dans des affaires liées à des services diversifiés fournis par les différentes commissions de la Ligue de football professionnel (LFP). C'est ce que révèle un document mis en ligne à l'été par M. Mohamed Cheliki, journaliste et statisticien, et ex-membre de l'association EtMoukalla. Plus de 750 millions de centimes ont été alloués par les clubs de Ligue 1 (Ligue 1), 426 millions par les clubs de Ligue 2 (Ligue 2), 42 millions par les formations U19, U17 et U15 (Ligue 3) et 22 millions par celles de Ligue 4 (Ligue 4). Plus de 60 millions d'euros ont été payés en Coupe d'Algérie par les clubs (Ligue 1 et 2). La LFP est le club qui a payé l'ensemble le plus élevé (95 millions de centimes en Ligue 1, alors qu'en Ligue 2, c'est 102M, 10 millions de centimes). En Coupe d'Algérie, la CSC a payé le plus gros montant (21 millions). En outre, le document, très détaillé, fait ressortir que 35 cartons rouges ont été infligés par les arbitres durant la phase aller du championnat de Ligue 1, contre 24 pour la Ligue 2. Le club oméga de MOU détient la plus haute somme de cartons rouges (6). En Ligue 1, ce sont deux clubs, l'AS de l'OM et le CASM, qui se partagent le plus grand nombre de cartons rouges. Quant aux cartons jaunes, 479 ont été distribués en Ligue 1, contre 423 en Ligue 2. Et aussi, le MOU détient le record de infra avec 40 cartons jaunes. En Ligue 2, c'est l'OM avec 38 cartons jaunes. Le document note également que 83 commissions de discipline ont été enregistrées en Ligue 1 durant la phase aller, contre 82 en Ligue 2. La D2 détient avec 11 cas et l'AS avec 8 cas devraient tout le monde en termes de commissions. Sachant que la commission de discipline est payée par une somme de 30 000 DA, la D2 aura donc payé une somme de

100 000 DA et l'AS 240 000. Le document note aussi que des amendes – qu'on croyait limitées à peine quelques euros relatives à l'article 107bis d'une loi sur le statut de football – étaient encore. Le MOU, qui joue de la huitième journée de la Ligue, est arrivé en retard au stade de l'AS pour le match contre l'AS, c'est ce qui a infligé une amende de 10 000 DA. C'est dire que les impôts des clubs seraient aussi et surtout à l'origine des revenus de la LFP qui, même en cas d'impayé, a toute latitude de déléguer ses services de la chaîne TV.